

- Même si vos intentions sont bonnes, n'effectuez pas de tâches pour lesquelles vous n'êtes pas compétent et que vous n'êtes pas autorisé à faire.
- Organiser des activités de sensibilisation sur les droits de

l'enfant, par exemple avec les communautés locales.

- Tenez toujours compte de l'opinion de l'enfant
- Passez votre temps libre avec les enfants de la communauté locale

- Signaler toute mauvaise conduite
- Interdire le travail des enfants (cirage des chaussures, lavage de voiture, nettoyage de la maison)
- Ne vous découragez pas si vous n'êtes pas en mesure d'aider un

enfant immédiatement. Si vous signalez vos préoccupations à travers le mécanisme de transmission d'informations, les agences responsables pourront effectuer un suivi approprié

- Agissez toujours de manière adaptée aux enfants et respectez

la dignité et les droits des enfants dans toutes les interactions avec eux

- Tenir compte du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et celui de ne pas nuire dans toutes les interactions avec les enfants.

Organiser des activités de

sensibilisation sur les droits de l'enfant, par exemple avec les communautés locales

- Employer des enfants pour effectuer de petites tâches

➤ Prendre des photos des enfants sans le consentement de leurs parents ou tuteurs